

AR PREFECTURE

016-211601687-20151016-201510020-DE
Regu le 21/10/2015

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15 L'an deux mil quinze
Présents : 12 Le 16 octobre à 18 heures 30
Votants : 15 Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2015
PRESENTS : MMES COUTEAU – MOUNIER – PÉNIGAUD
MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER DESCOMBES –
BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES – ESTIENNE – FAURE
EXCUSES : MMES BOULAI – GAILHOUSTET
M SUTRE
POUVOIRS :
MME BOULAI a donné pouvoir à M BOISSIER DESCOMBES
MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN
M SUTRE a donné pouvoir à M BOIVENT

Mme MOUNIER a été nommée secrétaire.

2015-10-02 D

Objet : Location de terrain

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer annuellement le montant du fermage concernant les terrains communaux affermés à Monsieur Didier LAFONT et ce pour l'année 2014.

Monsieur le Maire précise que les parcelles concernées sont les parcelles ZE 26 et 28 (situées près du bourg) et ZH 79 (située près de la Morgnière).

Monsieur le Maire propose de retenir 3 hectares de surface, 5 quintaux par hectare de rendement au vu des bois présents sur certaines parcelles.

Monsieur le Maire précise que l'indice du fermage a augmenté de 1,61 % et que le montant du fermage se calcule ainsi :

(nombre de quintaux) x (nombre d'hectares) x (indice)

soit concernant M. LAFONT un montant de 359,83 € (trois cent cinquante-neuf euros et quatre-vingt-trois centimes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et donne son accord pour le montant du fermage de Monsieur LAFONT.

Fait à Jauldes, le 19 octobre 2015

Le Maire
Eric SAVIN

